



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN – DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM



VILLE DE MOLSHEIM
67120

VILLE DE MUTZIG
67190

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de membres
du Comité-Directeur
du Syndicat **22**

Nombre de membres
qui se trouvent en
fonction **22**

Nombre de délégués :
- présents : **14**
- représentés : **4**
TOTAL 18

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 15, le Comité-Directeur du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'**ALTORF** :
-
Mme Laurence HOMMEL, Adjointe

Pour la commune d'**ERGERSHEIM** :
Mme Marianne WEHR, Maire
-

Pour la ville de **MUTZIG** :
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Mme Caroline PFISTER, Adjointe
-

Pour la commune de **DACHSTEIN** :
-
M. Pascal FRITSCH, Adjoint

Pour la commune de **GRESSWILLER** :
M. Pierre THIELEN, Maire
Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe

Pour la commune de **SOULTZ-LES-BAINS** :
-
-

Pour la commune de **DINSHEIM** :
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire
M. Dominique CHRISTOPHE, Adjoint

Pour la ville de **MOLSHEIM** :
M. Laurent FURST, Maire
-
M. Martial HELLER, Adjoint
M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.

Pour la commune de **WOLXHEIM** :
M. Adrien KIFFEL, Maire
Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Denis TOURNEMAINE
M. Philippe HEITZ
M. Alexandre MONTEIRO
M. Nicolas WEBER

ayant donné procuration à Mme Marianne WEHR
ayant donné procuration à M. Laurent FURST
ayant donné procuration à Mme. Caroline PFISTER
ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

Membre excusé :

M. Alain VON WIEDNER, Adjoint de SOULTZ-LES-BAINS

COMITE-DIRECTEUR

DU 28 MARS 2024

ORDRE DU JOUR

1° ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 1.2. Approbation du Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 22 février 2024

2° FINANCES ET BUDGET

- 2.1. Compte de gestion de l'exercice 2023
- 2.2. Compte Administratif et restes à réaliser de l'exercice 2023
- 2.3. Affectations des résultats de l'exercice 2023 et adoption du budget primitif de l'exercice 2024

3° TRAVAUX

- 3.1. Construction d'un dojo dans l'enceinte du Centre Sportif "ATALANTE" à MOLSHEIM : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- 3.2. Centre Sportif « ATALANTE » - Travaux de relamping des salles sportives : Adoption du plan de financement
- 3.3. Tennis-club de MOLSHEIM-MUTZIG - Travaux de relamping des cours couverts : Adoption du plan de financement
- 3.4. Installations rugbystiques du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG - Remplacement de l'éclairage du terrain d'honneur : Adoption du plan de financement
- 3.5. Salle polyvalente de SOULTZ-LES-BAINS et équipements sportifs attenants
 - 3.5.1. Travaux de relamping : Adoption du plan de financement
 - 3.5.2. Rénovation du terrain de basket
- 3.6. Complexe culturel et sportif de GRESSWILLER / DINSHEIM-SUR-BRUCHE : Travaux de relamping

4° DIVERS ET COMMUNICATION

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE

N° 24-04

LE COMITE-DIRECTEUR

VU les articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d’un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire à chacune de ses séances plénières ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
désigne**

Madame Laurence HOMMEL, en tant que secrétaire de la séance plénière en date du 28 mars 2024.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2024

N° 24-05

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 22 février 2024, diffusé à l’ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 28 mars 2024 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l’unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 22 février 2024, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : FINANCES ET BUDGET - COMPTE DE GESTION DE L’EXERCICE 2023

N° 24-06

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Compte de Gestion de l’exercice 2023 présenté par Monsieur Marc REMY, Comptable du Service de Gestion Comptable d’ERSTEIN et Agent Comptable du SIVOM ;

CONSTATANT la parfaite concordance du Compte de Gestion avec le Compte Administratif du même exercice 2023 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

1° approuve

les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice 2023,

2° demande

qu'il plaise au Juge des Comptes de donner décharge à Monsieur Marc REMY, Comptable au cours de l'exercice 2023.

OBJET : FINANCES ET BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL ET RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2023

N° 24-07

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l'exercice 2023 arrêté par le Comité-Directeur en sa séance ordinaire du 30 mars 2023 ;

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du Compte de Gestion 2023, que des opérations complémentaires effectuées en 2024 ;

VU la loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

CONSIDERANT que la clôture des budgets d'investissement de l'exercice 2023, intervient au 31 décembre 2024 ;

CONSIDERANT dès lors, qu'il convient d'établir l'état des restes à réaliser des sections d'investissement à reporter sur l'exercice 2024, lors du vote du Budget, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

ET APRES en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président, Monsieur Laurent FURST, Président du SIVOM au cours de l'année 2023, ayant quitté la salle préalablement au vote ;

par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

1° AU TITRE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

1.1. approuve

le Compte Administratif de l'exercice 2023 présenté par le Président,

1.2. arrête

les opérations budgétaires effectuées pendant l'exercice 2023, pour le Budget Principal, comprenant les différentes fonctions, aux chiffres arrêtés ci-dessous :

VOCATIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	12 673,09	375 078,60	362 405,51
FONCTION 411 : SPORT ET JEUNESSE : GYMNASES	1 187 296,73	1 239 849,83	52 553,10
FONCTION 412 : SPORT ET JEUNESSE : STADES	178 406,50	382 128,84	203 722,34
FONCTION 414 : SPORT	1 799 778,09	5 108 700,25	3 308 922,16
TOTAL REALISE 2023	3 178 154,41	7 105 757,52	3 927 603,11

2° AU TITRE DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2023

2.1. adopte

les états des restes à réaliser suivants :

VOCATIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	-	-	-
FONCTION 411 : SPORT ET JEUNESSE : GYMNASES	-	-	-
FONCTION 412 : SPORT ET JEUNESSE : STADES	- 2 400,00	-	- 2 400,00
FONCTION 414 : SPORT	- 39 228,20	-	- 39 228,20
TOTAL RESTES A REALISER 2023	- 41 628,20	-	- 41 628,20

2.2. autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,

3° AU TITRE DES RESULTATS DEFINITIFS DE L'EXERCICE 2023

3.1. arrête

dès lors, les résultats définitifs de l'exercice 2023, comme suit :

VOCATIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
TOTAL REALISE 2023	3 178 154,41	7 105 757,52	3 927 603,11
Restes à Réaliser	- 41 628,20	-	- 41 628,20
TOTAL GENERAL	3 023 177,48	7 116 779,52	3 783 648,18

3.2. précise

que ces écritures sont reprises dans le Budget Primitif de l'exercice 2024.

OBJET : FINANCES ET BUDGET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2023 ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

N° 24-08

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants ;

VU sa délibération N° 24-03 du 22 février 2024 portant débat général d'orientations budgétaires ;

VU sa délibération N° 24-07 de ce jour tendant à l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

VU le projet du Budget Primitif de l'exercice 2024, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, sur l'extranet « élus » du site internet de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
1° affecte**

a) PRINCIPE :

Le cas échéant et autant que faire se peut, les excédents des sections de fonctionnement des différentes fonctions aux besoins de financement des sections d'investissement des mêmes fonctions.

b) DETAIL :

Fonction 020 : Administration Générale

☞ Résultat de fonctionnement	:	272.771,67 €
☞ Résultat d'investissement	:	89.633,84 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 4112 : Centre Sportif « ATALANTE »

☞ Résultat de fonctionnement	:	76.545,35 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 413.312,72 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	76.545,35 €

Fonction 4113 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Investissement)

☞ Résultat de fonctionnement	:	537.893,88 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 125.000,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	125.000,00 €

Fonction 41131 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Gestion)

☞ Résultat de fonctionnement	:	-119.579,42 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 17.854,17 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 41132 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Gestion)

☞ Résultat de fonctionnement	:	99.686,15 €
☞ Résultat d'investissement	:	6.500,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 41133 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Gestion)

☞ Résultat de fonctionnement	:	19.974,45 €
☞ Résultat d'investissement	:	-12.300,42 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	12.300,42 €

Fonction 4121 : RUGBY

☞ Résultat de fonctionnement	:	51.190,49 €
☞ Résultat d'investissement	:	1.395,89 €
☞ Restes à réaliser	:	- 2.400,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	1.004,11 €

Fonction 4122 : Tennis-Club MOLSHEIM-MUTZIG

☞ Résultat de fonctionnement	:	111.792,51 €
☞ Résultat d'investissement	:	39.343,45 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 41410 : Sport DACHSTEIN

☞ Résultat de fonctionnement	:	740.138,21 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 201.751,64 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	201.751,64 €

Fonction 41411 : Sport DINSHEIM-sur-BRUCHE

☞ Résultat de fonctionnement	:	323.552,94 €
☞ Résultat d'investissement	:	0,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 41412 : Sport SOULTZ-les-BAINS

☞ Résultat de fonctionnement	:	50.011,35 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 115.409,24 €
☞ Restes à réaliser	:	-27.588,20 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	50.011,35 €

Fonction 41413 : Sport WOLXHEIM

☞ Résultat de fonctionnement	:	105.589,58 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 23.171,81 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	23.171,81 €

Fonction 4144 : Sport MOLSHEIM

☞ Résultat de fonctionnement	:	1.846.353,24 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 5.169,05 €
☞ Restes à réaliser	:	- 11.640,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	16.809,05 €

Fonction 4145 : Sport MUTZIG

☞ Résultat de fonctionnement	:	619.431,47 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 134.051,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	134.051,00 €

Fonction 4146 : Sport ERGERSHEIM

☞ Résultat de fonctionnement	:	70.625,53 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 146.315,46 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement	:	

affecté au résultat d'investissement : 70.625,53 €

Fonction 4147 : Sport GRESSWILLER

☞ Résultat de fonctionnement : 24.919,95 €
☞ Résultat d'investissement : 0,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement : 0,00 €

Fonction 4148 : Sport ALTORF

☞ Résultat de fonctionnement : 237.774,43 €
☞ Résultat d'investissement : - 83.606,34 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement : 83.606,34 €

c) RECAPITULATIF :

RESULTATS 2023 :

- Résultat de fonctionnement global 2023 : 5.068.671,78 €
- Déficit d'investissement global 2023 : - 1.141.068,67 €
- **Résultat global 2023** : **3.927.603,11 €**
- Restes à réaliser : - 41.628,20 €

REPORTS 2024 :

✓ Section d'investissement :

- Chapitre 001 : Déficit d'investissement total reporté : - 1.277.941,85 €
- Chapitre 001 : Excédent d'investissement total reporté : 136.873,18 €
- **Résultat d'investissement total reporté** : **- 1.141.068,67 €**

✓ Section de fonctionnement :

- Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement total reporté : - 119.579,42 €
- Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement total reporté : 4.393.374,60 €
- **Résultat de fonctionnement total reporté** : **4.273.795,18 €**

✓ Montant total de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement

: **794.876,60 €**

2° arrête

le Budget Primitif pour l'exercice 2024 du Budget Principal, aux chiffres suivants :

➔ section de fonctionnement : 6.526.761,90 €
➔ section d'investissement : 7.262.072,26 €
TOTAL GENERAL : **13.788.834,16 €**

3° fixe

les contributions communales recouvrées par voie fiscale, comme suit :

ALTORF	112.293,00 €
DACHSTEIN	295.682,00 €
DINSHEIM/BRUCHE	92.628,00 €
ERGERSHEIM	100.149,00 €
GRESSWILLER	156.055,00 €
MOLSHEIM	634.785,00 €
MUTZIG	335.067,00 €
SOULTZ-LES-BAINS	68.876,00 €
WOLXHEIM	<u>43.658,00 €</u>
TOTAL	1.839.193,00 €

4° confirme

en ce qui concerne le personnel du SIVOM, le maintien des primes de service pour l'ensemble du personnel du SIVOM, telles que définies par délibération N° 88-06 du 16 Mars 1988 au taux de 100 % du premier traitement brut de l'année,

5° statue

au titre de la situation 2024 des effectifs du personnel SIVOM conformément à l'état, annexe du budget, des emplois permanents.

OBJET : TRAVAUX – CONSTRUCTION D'UN DOJO DANS L'ENCEINTE DU CENTRE SPORTIF « ATALANTE » A MOLSHEIM : CHOIX DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE

N° 24-09

LE COMITE-DIRECTEUR

- VU** l'arrêté préfectoral du 21 juillet portant extension des compétences du SIVOM pour la construction d'équipements sportifs dans l'enceinte du Centre Sportif « ATALANTE » sis à MOLSHEIM ;
- VU** sa délibération N° 23-26 du 21 septembre 2023 décidant d'engager la procédure de choix d'un maître d'œuvre, selon la procédure du concours restreint, pour la construction d'un dojo dans l'enceinte du Centre Sportif « ATALANTE » sis à MOLSHEIM, selon les articles L.2125-1 2° et R.2172-2 du Code de la Commande Publique ;
- VU** la procédure de consultation lancée en ce sens ;
- VU** le procès-verbal de la séance du jury de concours de maîtrise d'œuvre, en date du 5 décembre 2023 retenant parmi les 38 postulants, les 3 candidats suivants :
→ l'équipe 30, dont le mandataire est AL PEPE,
→ l'équipe 20, dont le mandataire est ANTONELLI - HERRY,
→ l'équipe 23, dont le mandataire est M ASSOCIES ARCHITECTES ;
- VU** le Règlement de concours et le dossier de consultation des concepteurs y afférents ;
- VU** le procès-verbal de la séance du Jury de concours de maîtrise d'œuvre, en date du 13 mars 2024, proposant le classement suivant :
☞ 1^{er} avec 7 voix, le projet A,
☞ 2^{ème} avec 2 voix, le projet C,
☞ 3^{ème} avec 0 voix, le projet B ;
- VU** le procès-verbal de levée de l'anonymat établi par Maître PAULET, Huissier de Justice à MOLSHEIM, déclarant avoir affecté à chaque concourant, le code suivant :
× Code A : M ASSOCIES ARCHITECTES
× Code B : AL PEPE
× Code C : ANTONELLI – HERRY ;
- CONSIDERANT** les tractations entreprises avec M ASSOCIES ARCHITECTES, classé N° 1 par le Jury de concours de maîtrise d'œuvre, en vue de la présentation d'une nouvelle offre sur la base des éléments de négociation, issus de la réunion d'échanges du 14 mars 2024 ;
- CONSIDERANT** que la nouvelle offre établie est conforme aux prévisions budgétaires ;
- CONSIDERANT** en substance que M ASSOCIES ARCHITECTES s'est engagé à répondre aux demandes d'adaptation tout en maintenant le respect de l'enveloppe financière affectée aux travaux de cet équipement ;
- ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
1° décide**

d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un dojo dans l'enceinte du Centre Sportif « ATALANTE » sis à MOLSHEIM au groupement M ASSOCIES ARCHITECTES / CALLISTO INGENIERIE / INGENIERIE BOIS / COGENEST / INGEDEC / ETUDE ET CONCEPT, dont le mandataire est M ASSOCIES ARCHITECTES – 9 Rue Jean Marie Lehn – 67120 MOLSHEIM, pour un montant de 217.600,00 € H.T., représentant un taux d'honoraires de 12,8 %, soit 10,80 % pour les missions MOE avec EXE et 2 % pour la mission OPC,

2° précise

que la dépense relative à ce projet est inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2024,

3° autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à la réalisation de cette opération, notamment le marché de maîtrise d'œuvre en résultant.

OBJET : TRAVAUX – CENTRE SPORTIF « ATALANTE » – TRAVAUX DE RELAMPING DES SALLES SPORTIVES : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

N° 24-10

LE COMITE-DIRECTEUR

VU sa délibération N° 23-13 du 30 mars 2023, approuvant la consistance technique du projet de remplacement de l'éclairage des salles sportives du Centre Sportif « ATALANTE », par une solution d'éclairage en LED, pour un montant estimatif de 94.850,00 € H.T., et sollicitant en substance le concours financier de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

CONSIDERANT que pour l'instruction de la demande d'aide à ce titre, un plan de financement de l'opération est requis ;

CONSIDERANT que cette opération sera réalisée en plusieurs tranches, en priorisant le remplacement de l'éclairage de la salle de handball qui s'élève à 53.850,00 € H.T. ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
1° adopte**

l'opération de remplacement de l'éclairage de la salle de handball du Centre Sportif « ATALANTE », par une solution d'éclairage en LED, pour un montant estimé à 53 850,00 € H.T.,

2° approuve

le plan de financement prévisionnel du projet qui se détaille comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Travaux	53 850,00 €	Aides publiques		
		ETAT : DETR-DSIL	32 310,00 €	60%
		Autofinancement		
		- Fonds propres	21 540,00 €	40%
		- Emprunt		
TOTAL DEPENSES	53 850,00 €	TOTAL RESSOURCES	53 850,00 €	100%

3° charge

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter le concours financier auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

4° l'autorise

à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération.

OBJET : TRAVAUX – INSTALLATIONS TENNISISTIQUES DU CENTRE DE LOISIRS DE MOLSHEIM-MUTZIG – TRAVAUX DE RELAMPING DES COURTS COUVERTS : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

N° 24-11

LE COMITE-DIRECTEUR

VU sa délibération N° 23-14 du 30 mars 2023, approuvant la consistance technique du projet de remplacement de l'éclairage des courts couverts des installations tennistiques du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG, par une solution d'éclairage en LED, pour un montant estimatif de 63.000,00 € H.T., et sollicitant en substance le concours financier de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

CONSIDERANT que pour l'instruction de la demande d'aide à ce titre, un plan de financement de l'opération est requis ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

1° adopte

l'opération de remplacement de l'éclairage des courts couverts des installations tennistiques du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG, par une solution d'éclairage en LED, pour un montant estimé à 60 087,00 € H.T.,

2° approuve

le plan de financement prévisionnel du projet qui se détaille comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Travaux	60 087,00 €	Aides publiques		
		ETAT : DETR-DSIL	36 052,20 €	60%
		Autofinancement		
		- Fonds propres	24 034,80 €	40%
		- Emprunt		
TOTAL DEPENSES	60 087,00 €	TOTAL RESSOURCES	60 087,00 €	100%

3° charge

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter le concours financier auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

4° l'autorise

à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération.

OBJET : TRAVAUX – INSTALLATIONS RUGBYSTIQUES DU CENTRE DE LOISIRS DE MOLSHEIM-MUTZIG – REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN D'HONNEUR : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

N° 24-12

LE COMITE-DIRECTEUR

VU sa délibération N° 23-25 du 21 septembre 2023, approuvant la consistance technique du projet de remplacement de l'éclairage du terrain d'honneur de rugby du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG, par une solution d'éclairage en LED, et sollicitant en substance le concours financier de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser le montant prévisionnel des travaux et d'arrêter les modalités de financement du projet ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité 1° adopte

l'opération de remplacement de l'éclairage du terrain d'honneur de rugby du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG, par une solution d'éclairage en LED, pour un montant estimé à 39 900,00 € H.T., conformément à sa délibération N° 23-25 du 21 septembre 2023,

2° approuve

le plan de financement prévisionnel du projet qui se détaille comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Travaux	39 900,00 €	Aides publiques		
		ETAT : DETR-DSIL	23 940,00 €	60%
		Autofinancement		
		- Fonds propres	15 960,00 €	40%
		- Emprunt		
TOTAL DEPENSES	39 900,00 €	TOTAL RESSOURCES	39 900,00 €	100%

3° charge

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter le concours financier auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

4° l'autorise

à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération.

OBJET : TRAVAUX – SALLE POLYVALENTE DE SOULTZ-LES-BAINS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS ATTENANTS – TRAVAUX DE RELAMPING : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

N° 24-13

LE COMITE-DIRECTEUR

VU sa délibération N° 23-24 du 21 septembre 2023, approuvant la consistance technique du projet de remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente de SOULTZ-LES-BAINS, par une solution d'éclairage en LED, pour un montant estimatif de 25.630,00 € H.T., et sollicitant en substance le concours financier de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser le montant prévisionnel des travaux et d'arrêter les modalités de financement du projet ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

1° adopte

l'opération de remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente de SOULTZ-LES-BAINS, par une solution d'éclairage en LED, pour un montant estimé à 22.990,17 € H.T.,

2° approuve

le plan de financement prévisionnel du projet qui se détaille comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Travaux	22 990,17 €	Aides publiques		
		ETAT : DETR-DSIL	11 495,08 €	50%
		Autofinancement		
		- Fonds propres	11 495,09 €	50%
		- Emprunt		
TOTAL DEPENSES	22 990,17 €	TOTAL RESSOURCES	22 990,17 €	100%

3° charge

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter le concours financier auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

4° l'autorise

à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération.

**OBJET : TRAVAUX – SALLE POLYVALENTE DE SOULTZ-LES-BAINS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS
ATTENANTS – RENOVATION DU TERRAIN DE BASKET**

N° 24-14

LE COMITE-DIRECTEUR

CONSIDERANT que le revêtement du terrain de basket, attendant à la salle polyvalente de SOULTZ-les-BAINS est en mauvais état et doit corrélativement être rénové ;

VU le devis estimatif y afférent s'élevant à 25.167,10 € H.T. ;

CONSIDERANT que cette opération est susceptible de bénéficier du concours financier de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

1° adopte

la consistance technique du projet de rénovation du revêtement du terrain de basket, attendant à la salle polyvalente de SOULTZ-les-BAINS, pour un montant estimé à 25.167,10 € H.T.,

2° approuve

le plan de financement prévisionnel du projet qui se détaille comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Travaux	25 167,10 €	Aides publiques		
		ETAT : DETR-DSIL	15 100,26 €	60%
		Autofinancement		
		- Fonds propres	10 066,84 €	40%
		- Emprunt		
TOTAL DEPENSES	25 167,10 €	TOTAL RESSOURCES	25 167,10 €	100%

3° charge

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter le concours financier auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

4° l'autorise

à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération.

OBJET : TRAVAUX – COMPLEXE SPORTIF DE GRESSWILLER / DINSHEIM-SUR-BRUCHE : TRAVAUX DE RELAMPING

N° 24-15

LE COMITE-DIRECTEUR

CONSIDERANT que l'éclairage actuel des équipements du centre culturel et sportif de GRESSWILLER / DINSHEIM-sur-BRUCHE est constitué de luminaires industriels avec source tube fluorescent de très ancienne génération, qui présente plusieurs inconvénients et désagréments, notamment :

- des consommations électriques importantes,
- une génération de luminaires très anciens,
- des écarts de luminances entre différentes parties du terrain,
- des différences de température de couleur,
- une rupture de stocks des sources d'éclairage dues à leur obsolescence,
- des fréquences importantes et coûteuses de maintenance et de remplacements des sources d'éclairage ;

ESTIMANT dès lors opportun de procéder au remplacement total des installations de l'éclairage par une solution d'éclairage en LED ;

VU le devis estimatif y afférent s'élevant à 13.649,05 € H.T. ;

CONSIDERANT que cette opération est susceptible de bénéficier du concours financier de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
1° adopte**

la consistance technique du projet de remplacement de l'éclairage des équipements du centre culturel et sportif de GRESSWILLER / DINSHEIM-sur-BRUCHE, par une solution d'éclairage en LED, pour un montant estimé à 13.649,05 € H.T.,

2° approuve

le plan de financement prévisionnel du projet qui se détaille comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Travaux	13 649,05 €	Aides publiques		
		ETAT : DETR-DSIL	6 824,53 €	50%
		Autofinancement		
		- Fonds propres	6 824,53 €	50%
		- Emprunt		
TOTAL DEPENSES	13 649,05 €	TOTAL RESSOURCES	13 649,05 €	100%

3° charge

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les concours financiers susvisés, notamment auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

4° l'autorise

à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération.

*** * ***

LU, APPROUVÉ ET SIGNÉ

Le Président,

La secrétaire de séance,

Laurent FURST

Laurence HOMMEL